

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 18728
LYON



4013910

Dénomination : 3D ENERGY
n° de gestion : 2010B04010
n° d'identification : 524 113 701
n° de dépôt : A2011/018728
Date du dépôt : 09/08/2011
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire

3D ENERGY

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social à LYON (69009), 12 quai du commerce

524 113 701 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011

Le mercredi quinze juin deux mil onze, à 19 heures, au siège social, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière du président, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du président,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire.
- Nomination d'un nouveau directeur général en remplacement du directeur général démissionnaire.

Monsieur Christian DOULAT, président, préside l'assemblée conformément aux statuts.

Monsieur Stéphane LEROUX est désigné secrétaire.

La feuille de présence, dûment émargée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, et certifiée exacte par le président, fait apparaître que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 500 actions ayant le droit de vote.

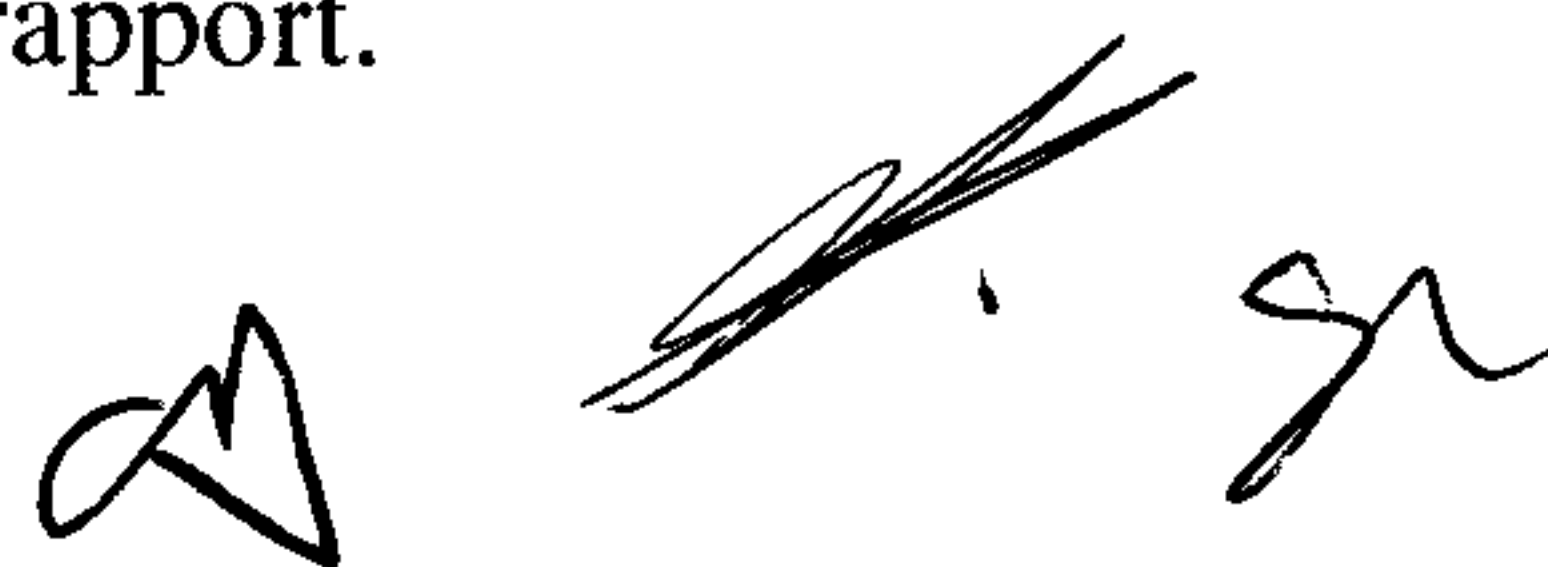
Le président fait observer que la présente assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des statuts,
- un spécimen de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport établi par le président,
- et le texte des projets de résolutions présenté par le président.

Ces pièces sont reconnues régulières par le président.

Le président ouvre alors la délibération par la lecture de son rapport.



Cette lecture terminée, la parole est offerte aux associés. Personne ne la demandant, les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'unanimité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président,

décide de nommer, sans limitation de durée, la société CD CONSEIL, société à responsabilité au capital de 1.000 €, en cours d'immatriculation, dont l'associé unique est Monsieur Christian DOULAT et dont le siège social est à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (69370), 10, chemin de la Ferlatière, en qualité de présidente de la société, à compter du 1^{er} juillet 2011, en remplacement de Monsieur Christian DOULAT, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'unanimité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président,

décide de nommer, sans limitation de durée, la société SAINT PERN FINANCE, société à responsabilité au capital de 1.000 €, en cours d'immatriculation, dont l'associé unique est Monsieur Stéphane LEROUX et dont le siège social est à COLLONGES-AU-MONT-D'OR (69660), chemin des Gorgerattes, en qualité de directeur général de la société, à compter du 8 juillet 2011, en remplacement de Monsieur Stéphane LEROUX, démissionnaire.

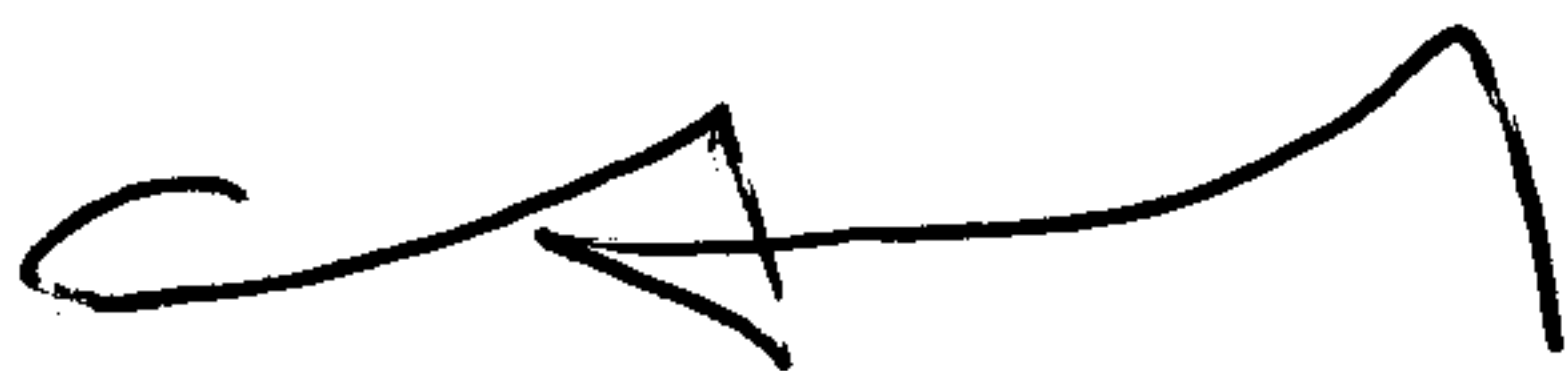
Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

CLOTURE

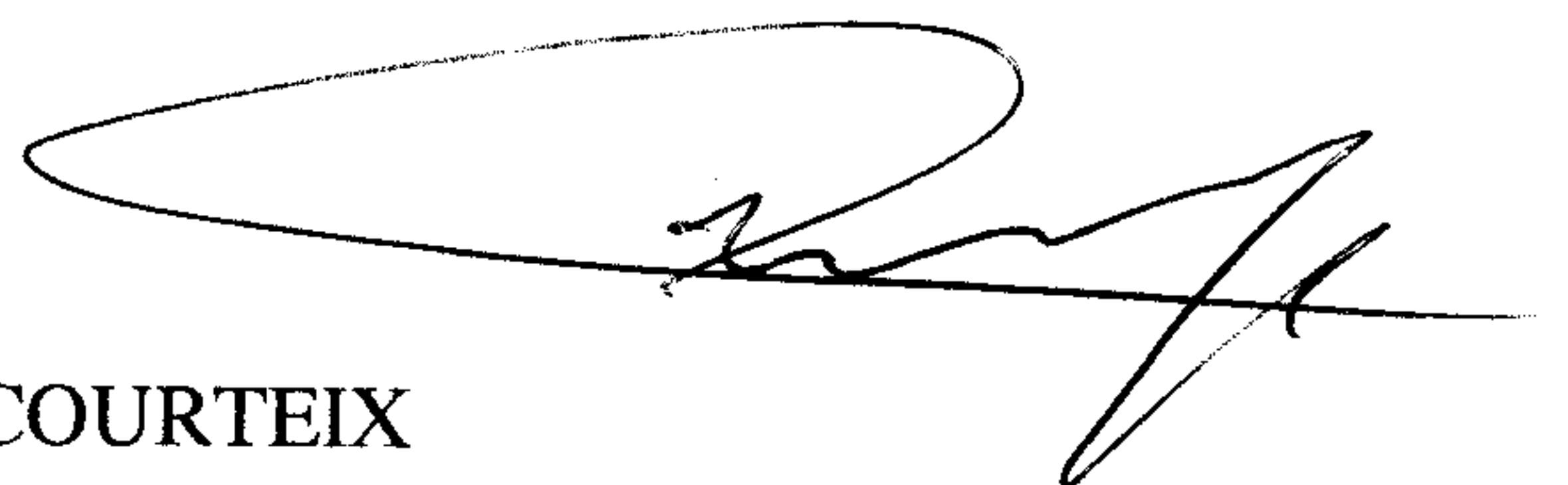
Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Christian DOULAT



Monsieur Stéphane LEROUX



Monsieur Antoine DECOURTEIX

